



PRE 2017 : L'UNSA Police exige la fin de ce dispositif discriminatoire

Vendredi 28 Avril, une délégation UNSA Police, composée de Bruno Cossin, Thomas Toussaint & Stéphane Immery, était présente à la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN), dans le cadre de la commission PRE 2017.

Lors de sa déclaration préalable, l'UNSA Police a réitérée ses positions et s'oppose, une fois de plus, à la PRE, notamment individuelle, qui n'a pour seul effet que de créer des clivages au sein des services.

Cette année, le budget de la PRE est de 24,3 millions d'euros.

Dans le climat actuel et compte tenu de la disponibilité et de l'engagement de l'ensemble des fonctionnaires de police, depuis maintenant plus de deux ans, l'UNSA Police exige que cette prime soit répartie sur l'ensemble des policiers.

Cette année les UCT des SPAFA et SPAFP, SPAFT Lille, UCT Cheriton UCT Douvres UCT BCCF **sont éligibles à la PRE collective**, alors que, depuis sa création, ces services en était exclus, faute d'item les concernant (une revendication UNSA police du 12 Mai 2016).

Trois indicateurs supplémentaires, visant l'obtention de la PRE, pour les unités de service général des CRS :

- ⇒ Le pourcentage des fonctionnaires habilités ou validés à l'arme longue,
- ⇒ Le pourcentage des fonctionnaires «TIKKA », à jour de tirs,
- ⇒ Le niveau d'acquisition de la nde/soc1.

Un agent exclu de la PRE collective doit recevoir une notification de son exclusion.

« Pour l'UNSA Police, répétons-le, cette prime, fait du Roi et discriminatoire par nature, doit être répartie sur l'ensemble des policiers. »

La délégation UNSA Police